



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20180927-2018-49-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2018  
Date de réception préfecture : 02/10/2018

### SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

## 2018- 49 ACHAT GAZ – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 Septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 septembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19  
Votants : 18

#### Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

#### Titulaires absents :

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

#### Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

#### Présent :

Marc REYMONDON, représentant suppléant au collège électoral pour la commune de Machecoul

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 28 septembre 2018

# **2018-49** ACHAT GAZ – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu la délibération n°2014-36 en date du 13 novembre 2014,

Il est rappelé que le SYDELA est coordonnateur d'un groupement de commandes d'achat de gaz depuis l'année 2015.

L'accord-cadre passé dans le cadre de ce groupement arrive à son terme, et il apparaît nécessaire de lancer un nouvel appel d'offre.

À cette occasion, le SYDELA propose de modifier certains éléments de la convention constitutive du groupement, notamment pour simplifier les modalités d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention de constitution du groupement de commandes,
- D'autoriser M. le Président à la signer et à la transmettre à l'ensemble des personnes morales du groupement.

L'avenant est annexé à la présente délibération.

